**Thème : Pastoralisme et cohabitation pacifique (culture de la paix)**

**Eléments de l’état des lieux du pastoralisme et de la transhumance au Cameroun**

Pour réaliser sa vision 2035 pour l’émergence et le DSCE, le Cameroun a mis en avant le développement de l’agro-pastoralisme et de ses ressources naturelles. Afin d’exploiter ce potentiel, le Cameroun, comme de nombreux autres pays d’Afrique, a adopté à côté d’autres mesures une stratégie d’attraction des investissements directs. Ce choix a eu pour conséquence au cours de ces dernières années, d’augmenter la demande de terres par les grandes structures.

Le Cameroun est un pays dominé par les activités rurales avec 75% de la population dépendant essentiellement des activités agropastorales. L’orientation des activités du secteur rural tel que développé dans le DSCE a pour finalité de renforcer son rôle économique, où il est un des moteurs devant assurer la sécurité alimentaire des populations et cela de manière durable.

Le secteur des productions animales est dominé par l’élevage des ruminants qui est handicapé par les contraintes liées à la dégradation des ressources naturelles (fourrages et eau), par les aléas climatiques et par la mauvaise maîtrise des outils de production. L’expansion de l’agriculture et de l’urbanisme n’en est pas des moindre.

Le principal mode d’élevage des ruminants au Cameroun est le pastoralisme qui, étymologiquement est une forme de maitrise de l’espace rural et du temps orienté vers la gestion d’un troupeau qui consomme une végétation peu artificialisée. Il s’agit donc d’un élevage essentiellement basé sur la mobilité du troupeau. Les éleveurs pastoraux suivent les ressources des pâturages et des prairies au grès de leur disponibilité. Il existe de nombreux types et degrés de mobilité pastorale, qui varient selon les conditions environnementales. La mobilité peut être saisonnière, régulière entre deux zones bien définies de pâturages ou irrégulières en fonction du régime des pluies.

L’une de ces mobilités pastorales est la transhumance. La transhumance est un mouvement saisonnier des éleveurs à partir d’une base fixe pour la recherche des pâturages et de l’eau. Elle permet l’exploitation des pâturages qui ne peuvent pas être occupés toute l’année du fait de leur insalubrité ou tout simplement par ce qu’il n’y a plus d’herbes ou d’eau.

En matière de conduite des troupeaux, les éleveurs pratiquent en saison sèche soit le système transhumant avec déplacements longs vers de nouveaux pâturages, soit des déplacements courts vers des plaines avoisinants leurs zones de résidence. L’extension des cultures et des zones cynégétiques ont considérablement réduit ces dernières années les parcours d’élevage et ont même parfois entravé les pistes de circulation du bétail jadis existantes. D’où de nombreux problèmes entre les éleveurs et les autres acteurs du monde rural.

Au Cameroun, environ 19 230 kilomètres linéaires de piste de transhumance ont été cartographiées. Cette transhumance est à 80% nationale au regard de la longueur du kilométrage des couloirs (15 221km). Pour ce qui est de la transhumance transfrontalière on relève une distance de 4 010 km. C’est dans les régions septentrionales et de l’Est que l’on note la présence d’une transhumance transfrontalière.

Les problèmes liés à la transhumance peuvent être de 3 types :

**Au départ :**

* Nombre d‘éleveurs et effectifs des animaux transhumants non maîtrisés ;
* Itinéraires pas toujours identifiés/déterminés (pour ceux qui existent) ou non maîtrisés ;
* Accès difficile au service d’élevage ;
* Difficultés d’identification des éleveurs (pièces d‘identités) avant le départ ;
* Faiblesse du cadre de concertation entre les acteurs dans les zones de départ ;
* Absence d’informations sur les meilleures périodes de transhumance ;
* Non maîtrise des pathologies (animaux parfois non vaccinés et non déparasités avant le départ en transhumance).

**Au cours du transit:**

* Destruction des cultures ;
* Discontinuité des couloirs de transhumance ;
* Tracasseries administratives (policière, douanière, etc.)
* Obstruction des couloirs de passage ;
* Insuffisance des infrastructures et maillage inadéquat ;
* Non délimitation/balisage des couloirs de transhumance ;
* Manque de coordination entre les services frontaliers et ceux des zones d‘accueil pour la détermination des quotas d‘animaux.

**Dans les zones d’accueil** :

* Non détermination des capacités de charge des zones d‘accueil ;
* Non maîtrise des pathologies ;
* Non-respect de la durée du séjour ;
* Non-respect des postes d‘entrée et de sortie ;
* Manque d‘information sur les différents types d‘aménagements ;
* Insuffisance d’aménagement des zones de pâture ;
* Inadaptation des systèmes d’exploitation des eaux ;
* Non-respect de la réglementation des zones d‘accueil ;
* Absence d’entretien des infrastructures (points d‘eau, parcs,…) existantes ; ;
* Conflits sociaux divers (non-respect des us et coutumes, divagation, violence, viol, vols, …).

Malgré tous ces problèmes, le Gouvernement envisage de faire jouer un rôle de premier plan au sous-secteur élevage qui dispose d’importantes ressources sur le plan agro-écologique et peut constituer un des socles du développement rural. Mais les contraintes au développement économique des zones rurales du Cameroun en général et des zones pastorales en particulier ne sont pas seulement d’ordre technique et écologique mais se situent aussi au-delà des systèmes de production des éleveurs et peuvent globalement être résumé par l’insécurité foncière dont certaines formes de résolution peuvent être :

* La reconnaissance du droit foncier par immatriculation ;
* La négociation de la répartition des espaces entre l’agriculture et l’élevage ;
* La négociation et la délimitation des pistes de transhumances et des zones de pâturages ;
* La sécurisation du foncier par la réhabilitation des couloirs de transhumance ;
* La promotion du dialogue entre les éleveurs et les CTD ;
* La promotion des accords entre les divers utilisateurs locaux de l’espace et des ressources

**Outils/mesures de prévention et de gestion des conflits entre éleveurs et agriculteurs et les défis rencontrés**

Le conflit est généralement dû à l’envahissement de l’espace pastoral (zones des pâturages, pistes à bétail, couloir de transhumance et les points d’abreuvement naturel) par les agriculteurs et la cause principale est la non sécurisation de cet espace et une mauvaise gestion des ressources au niveau local.

Au Cameroun, la question foncière étant complexe et source de tensions pouvant générer des conflits, les approches de gestion ont toujours été prudentes et tiennent compte les intérêts des acteurs concernés. Il s’agit entre autre :

* Du marquage des espaces de pâturage et de cultures ainsi que des pistes de transhumance pour faciliter leur usage et leur gestion ;
* La réforme de certains textes régissant la gestion des espaces pastoraux ;
* La promotion de la participation des CTD à la gestion des parcours (couloirs à bétail, zones de pâturage) ;
* La promotion de l’intercommunalité pour la gestion de certains terrains de parcours et des structures connexes ;
* La matérialisation durable des espaces de pâturage et des pistes ;

En marge des problèmes de transhumances, les efforts au niveau du Cameroun sont également orientés vers la restauration des terrains de parcours pour accroître leur production et leur productivité et bien que péniblement vers la production des semences fourragères adaptées aux différentes zones agro-écologiques pour la production des fourrages de qualité.

**Perspective nationale/sous régionale**

La transhumance est profondément ancrée en Afrique et joue un rôle socio-économique et culturel majeur. Les esquisses d’actions pouvant être réalisées sont entre autres :

* La création des structures ou instances pour la mise en œuvre d’une transhumance nationale et transfrontalière apaisée.
* Le développement et la mise en place des infrastructures en vue d’un développement adapté de la gestion des parcours et de la transhumance dans l’espace rural ;
* L’analyse du cadre juridique et institutionnel de la transhumance nationale et transfrontalière afin de mieux encadrer cette activité ;
* L’identification et l’analyse des parties prenantes ;
* L’identification et l’analyse des problèmes avec les autres acteurs et proposition des cadres de concertation ;

Dans les stratégies de production du bétail dans le Bassin du lac Tchad, la transhumance transfrontalière constitue un aspect très important. En plus du fait qu‘elle permet de nourrir un cheptel sahélien de plus en plus important, elle contribue à l‘intégration sous régionale, à l‘approvisionnement en produits animaux d‘une population de plus en plus importante. Toutefois, elle suscite de plus en plus de problèmes et de conflits parfois meurtriers qu‘il faudrait identifier, analyser et maitriser pour une bonne harmonie et cohésion des activités dans la sous-région.

La géographie de la transhumance nous permettra inéluctablement de délimiter et de décrire l’espace dans lequel se déroulent les différents mouvements de la transhumance nationale et transfrontalière dans le Bassin du Lac Tchad. Cette cartographie permettra de mieux structurée l’espace en zones de départ, zones de transit et zones d’accueil.